

FORMASAT

Formations Sport - Animation - Tourisme

emblem
venir!



Direction régionale
des Sports, de l'Éducation,
de la Jeunesse et des Solidarités (D133975)



FORMASAT est un organisme géré par l'ARFASSEC (Association loi 1901)



Taxe d'apprentissage 2023

Ce qui change



RAPPEL DES ÉCHÉANCES DE PAIEMENT

Année de référence	Impôts et cotisation concernée	Date limite de paiement	
		- de 11 salariés	+ de 11 salariés
Année 2021	Contribution Formation	Avant le 1er mars 2022	=> Acompte de 60% avant le 1er mars 2021
	Taxe d'apprentissage (hors solde de 13%)		=> Fraction de 38% avant le 15 septembre 2021
			=> Solde avant le 1er mars 2022
	Taxe d'apprentissage solde de 13%	Jusqu'au 31 mai - Avant le 1er juin 2021	
	CSA	Avant le 1er mars 2022	
	1% CPF - CDD	Avant le 1er mars 2022	
Année 2022	Contribution Formation	Paiement mensuel à l'URSAFF (janvier à décembre 2022)	
	1% CPF - CDD		
	Part principale de la taxe d'apprentissage	5 ou 15 mai 2023	
	Solde de la taxe d'apprentissage		
	CSA	Avant le 1er mars 2023	

CONTEXTE LÉGISLATIF – ÉCHÉANCE DE PAIEMENT 2023



Contributions au
titre des salaires
2022



Janvier 2023



Avril 2023



Mai 2023

CSA (via la DSN du
mois de mars
2023)

Solde de la taxe d'apprentissage
à verser le 5 ou le 15 mai via la
Déclaration Sociale Nominative
(DSN) du mois d'avril 2023

Contributions au
titre des salaires
2023

Mensualisation URSSAF :

- Part principale de la Taxe d'apprentissage
- CFP
- CPF - CDD

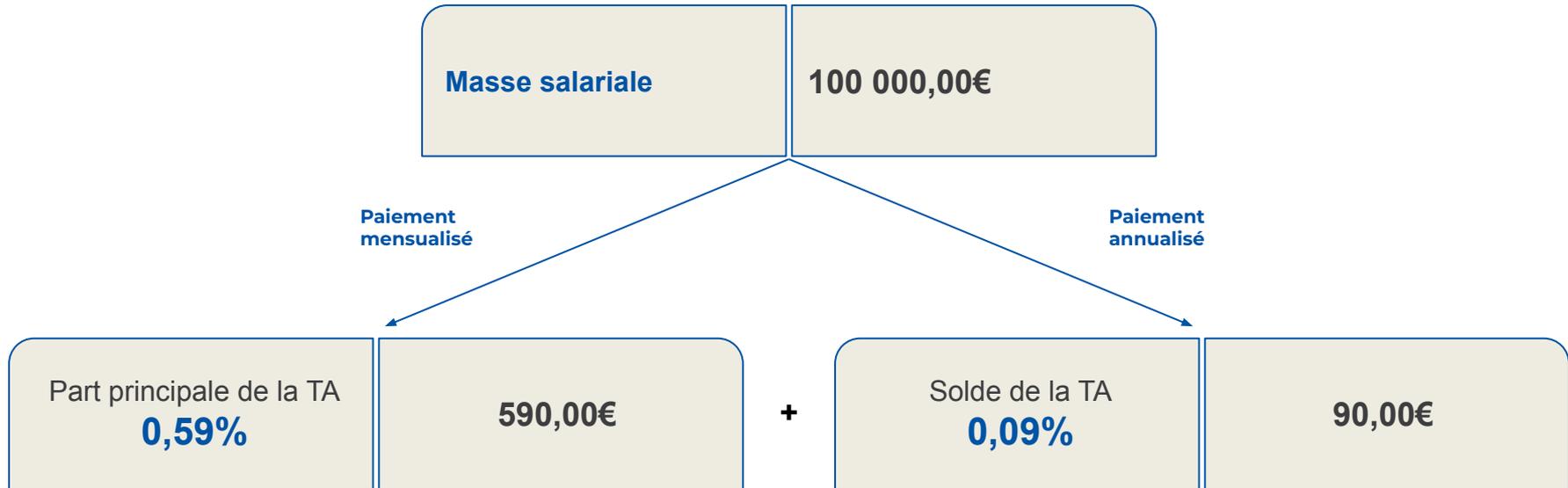
LE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

- Le mode de calcul du **solde de la taxe d'apprentissage** évolue.
- Les taux sont désormais modifiés.
- Ce solde correspond à un taux de **0,09% de la masse salariale annuelle.**



Exemple

Schéma de collecte à partir de 2023 (salaires 2022)



TOTAL imputé à la TA = 0,68%
Soit 680€



CONTEXTE LÉGISLATIF – ÉCHÉANCE DE PAIEMENT 2023



Du 25 mai au 7 septembre 2023
accès à la plateforme SOLTéA aux entreprises

Mai 2023

Juin 2023

Septembre 2023

Octobre 2023



<https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/>

FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME SOLTéA

Rechercher un établissement

- ❑ La plateforme SOLTéA met à disposition un moteur de recherche. La recherche peut s'effectuer par SIRET, raison sociale, code UAI, code RNCP, intitulé de diplôme ou niveau de diplôme, localisation

Choix d'affectation

- ❑ L'entreprise pourra modifier ses choix d'affectation au cours de la période d'affectation

Nous identifier sur la plateforme :

ARFASSEC CENTRE FORMASAT

N°UAI 0451742 Z

Siret : 408 750 842 00044



<https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/>

En résumé

- Dates de versement et d'affectation de la TA du **25 mai au 7 septembre 2023**.
- Affectation et versement via la nouvelle **plateforme SOLTéA**
- Nouvelle méthode de calcul (**0,09% de la masse salariale annuelle**).
- Frais de dossiers supplémentaires imputés aux versements

